

Pour soutenir la qualité de nos formations en apprentissage, versez votre taxe d'apprentissage au CFA IFA des Alpes

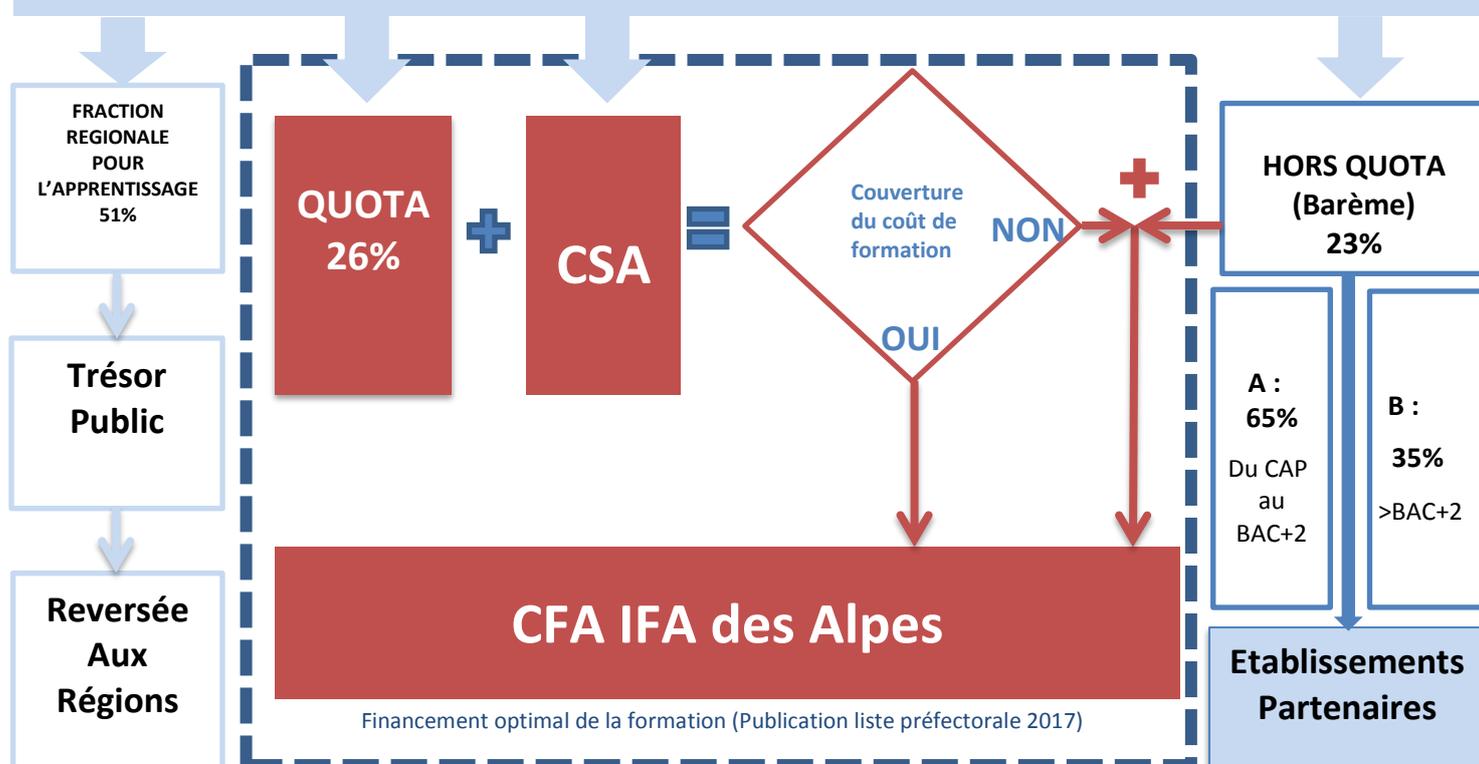
## TAXE d'APPRENTISSAGE 2018, MODE D'EMPLOI :

**TAXE D'APPRENTISSAGE** Masse salariale X 0,68%

+ **CSA** (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage)

Entreprises de > 250 salariés et < 5% d'alternants

Versée à l'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage)



### Le CFA IFA des Alpes est habilité à percevoir :

- Le QUOTA
- La CSA si vous êtes une entreprise de + de 250 salariés et moins de 5% d'alternants
- Le Hors Quota pour compléter le coût de la formation
- Nos établissements partenaires sont habilités à percevoir le HORS QUOTA

CONTACT TAXE D'APPRENTISSAGE :

04 76 49 04 77– ifa.des.alpes@wanadoo.fr

